

L'Adresse—M. Elzinga

M. Elzinga: Si le député avait écouté notre chef, il saurait quelle est notre position. Il devrait lire le hansard ou écouter les débats.

Nous avons vu le gouvernement d'en face présenter des propositions concernant les salaires et les prix. Nous espérons qu'au cours de la période de réglementation des salaires et des prix le gouvernement repenserait sa politique économique. Au cours de la campagne électorale de 1974, notre parti avait déclaré que ces contrôles devaient être une mesure temporaire qui nous permettrait de réorienter la politique économique du gouvernement si nous étions élus. Le gouvernement n'a pas su mettre à profit cette période de contrôle des salaires et des prix.

Réorienter la politique économique du gouvernement signifie avant tout réduire les dépenses du secteur public et réviser la politique fiscale. C'est d'ailleurs ce que nous avons préconisé en 1974.

La croissance d'un pays dépend habituellement de la capacité de ses dirigeants. Or il est évident non seulement pour ceux qui siègent ici mais pour les Canadiens en général que le Canada manque de direction depuis dix ans. Il se cherche désespérément un chef. En 1968, quand le premier ministre (M. Trudeau) a pris les rênes du pouvoir, on parlait très peu de sécession. Aujourd'hui, en 1977, le gouvernement d'une province est voué à se séparer.

J'ai parlé brièvement de l'économie et du débat sur l'unité nationale, monsieur l'Orateur. Il y a une autre question dont je voudrais vous entretenir, cependant, et je le fais avec une certaine retenue. Nous sommes élus au Parlement pour exprimer les vues de nos commettants et nous hésitons souvent à parler à cœur ouvert quand nous avons conscience de nos faiblesses.

Monsieur l'Orateur, notre pays a été édifié par des pionniers qui servaient Dieu autant que la patrie. Voilà ce qui manque aujourd'hui au Parlement et à la tête du pays, l'idéalisme moral nécessaire à la survie du pays.

Monsieur l'Orateur, il serait temps de comprendre le sens réel de la devise qui domine l'entrée du Parlement: «Dieu régnera d'un océan à l'autre».

Essayons de faire voir aux Canadiens qu'à Ottawa nous leur avons donné l'exemple.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le député de Churchill (M. Smith).

● (1756)

[Français]

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Il reste à peine deux minutes et nous avons convenu, avec les représentants de chaque parti, d'ajourner le débat à 6 heures, afin de permettre au ministre des Finances (M. Chrétien) de prendre la parole à 8 heures. Le ministre devrait être suivi d'un orateur du parti progressiste conservateur, d'un orateur du Nouveau parti démocratique, et enfin d'un orateur du Parti Crédit Social du Canada. L'entente était à l'effet que l'orateur précédent, c'est-à-dire celui qui vient de parler, terminerait son discours à 6 heures. Comme il est maintenant 6 heures moins quelques secondes, je demande à la Chambre de signaler qu'il est 6 heures afin de respecter l'entente que nous avons faite.

[M. Elzinga.]

[Traduction]

M. Baker (Grenville-Carleton): Au sujet de ce rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, la chose est exacte. Il reste deux minutes et demie et je pense que le député de Churchill (M. Smith), désire prendre la parole. Il terminera avant six heures, ce qui nous permettra de prendre les dispositions dont a parlé le secrétaire parlementaire.

● (1758)

[Français]

M. Pinard: A ces conditions, monsieur l'Orateur, étant donné qu'on en arrive pratiquement aux mêmes résultats, je n'ai aucune objection à ce que le député parle pendant une minute et trois quarts ou à peu près.

[Traduction]

M. Cecil Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas prévu de parler avant 6 heures, mais les événements d'aujourd'hui vont avoir des conséquences désastreuses pour l'industrie minière du nickel au Canada. International Nickel annonce que 2,100 personnes seront licenciées en janvier 1978 à Sudbury et dans les environs, et que 650 autres connaîtront le même sort avant le milieu de 1978 à Thompson au Manitoba, où se trouve ma circonscription.

A mon avis, ce n'est là que le début de ce qui va se passer dans l'industrie minière. Dans son budget le gouvernement n'a rien prévu pour stimuler l'industrie minière, et j'aimerais donc demander au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner), à celui des Finances (M. Chrétien), et à celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie), de réunir immédiatement les représentants de l'industrie minière au Canada, pour voir s'il ne serait pas possible de maintenir en activité l'industrie minière jusqu'au moment du moins où ils pourront se pencher sur la question des mises à pied projetées.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

● (2001)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, qu'on me permette tout d'abord de féliciter bien chaleureusement les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, les députés de Louis-Hébert (M. Dawson) et de Malpèque (M. Wood). Ils ont vraiment été à la hauteur des plus belles traditions du Parlement canadien.

A l'occasion de mon premier discours à la Chambre des communes en qualité de ministre des Finances du Canada, j'aimerais d'abord remercier tous ceux qui m'ont adressé leurs vœux de succès lors de ma nomination et, ensuite, exprimer en notre nom à tous nos meilleurs vœux à mon prédécesseur et bon ami, l'honorable député de Rosedale (M. Macdonald). Par son sens du devoir et son dévouement au pays, il a été un exemple pour nous tous au cours des neuf années qu'il a servi dans le Cabinet canadien.

Lors de deux importantes réunions internationales, j'ai eu l'occasion de rencontrer récemment les ministres des Finances de nombreux autres pays. J'ai pu me rendre compte que nous faisons tous face à des problèmes très difficiles. Je viens également de rencontrer mes collègues des provinces. Nous avons discuté des problèmes d'intérêt commun avec franchise, et je les remercie bien sincèrement de leurs conseils.

Monsieur le président, je profiterai de l'occasion pour parler ce soir de la situation économique, du programme de contrôle et des impôts. C'est en fait la première possibilité que j'ai de communiquer mes décisions à la Chambre et ainsi de nous débarrasser de certaines incertitudes. Je veux aussi permettre à la Chambre d'adopter sans retard les propositions expansionnistes du dernier budget ainsi que les mesures supplémentaires que je proposerai ce soir.

[Traduction]

Voici la situation économique telle que je la vois.

Nous avons réussi à faire baisser le taux d'inflation. Les salaires augmentent moins vite. La hausse des prix des produits non alimentaires n'a pas cessé de ralentir depuis l'établissement des contrôles. Cependant, nous avons subi cette année une augmentation des prix des aliments et une baisse du dollar canadien. Nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir.

Ces derniers mois, la production n'a pas augmenté comme nous le souhaitons. Même si la situation s'améliorerait sensiblement au second semestre, la production globale ne progressera que d'environ 2 p. 100 en 1977 par rapport à 1976. Pour l'an prochain, des experts indépendants prévoient une croissance de 4 à 5 p. 100 seulement. C'est insuffisant pour faire baisser le taux de chômage.

De nouveaux emplois ont été créés au Canada. Nous devrions atteindre l'objectif fixé dans le dernier budget, celui de créer 250,000 emplois. Mais le nombre de Canadiens qui cherchent du travail a augmenté plus rapidement encore. Le taux de chômage est monté à 8.3 p. 100 pour l'ensemble du pays.

Nous devons créer plus d'emplois. Je ne serai satisfait que lorsque toute personne voulant travailler pourra le faire. Mais je ne puis promettre de solution miracle. Nous ne viendrons à bout des problèmes de chômage qu'avec du temps et de l'effort. En fait, il n'existe pas de solutions faciles.

La situation de notre balance des paiements laisse à désirer. Il est vrai que nos exportations ont augmenté grâce à la reprise aux États-Unis et ailleurs dans le monde. Cela nous permettra d'enregistrer un excédent commercial de plus de 2 milliards de dollars cette année. Néanmoins, il nous faudrait un excédent encore plus grand. En effet, le déficit de notre balance du tourisme s'est alourdi. Au chapitre des intérêts et dividendes et des autres services, nous accusons aussi des déficits importants et croissants. Tous ces éléments ont affaibli le dollar canadien.

Enfin, les recettes du gouvernement fédéral augmentent moins rapidement que prévu. Par conséquent, nos besoins de financement se sont accrus considérablement et notre marge de manœuvre est très limitée.

Voilà la situation. Elle offre un contraste frappant avec la croissance potentielle de ce pays. Nous disposons des ressources, de l'espace, des compétences et d'une tradition d'ardeur au travail. Jusqu'à récemment notre croissance économique a été supérieure à celle de la plupart des autres pays. Il n'y a aucune raison pour qu'il en soit autrement à l'avenir.

L'Adresse—M. Chrétien

Mon objectif n'est pas une reprise subite, mais temporaire, qui rallumerait l'inflation. Ce que je souhaite, c'est une croissance soutenue de l'ordre de 5 à 6 p. 100 qui permettrait de diminuer progressivement le chômage. Les exportations et les investissements privés doivent être les moteurs de l'expansion. Si nous voulons rétablir nos paiements internationaux, nous devons améliorer notre balance commerciale et résorber le déficit de notre balance touristique. Quant aux entreprises, c'est maintenant qu'elles devraient commencer de nouveaux investissements pour pouvoir produire plus à l'avenir.

Les dépenses publiques ne devraient s'élever que modérément. Cependant, la consommation peut et doit augmenter à peu près au même rythme que l'ensemble de l'économie. C'est la reprise de la consommation et la hausse des exportations qui permettront de résorber les capacités de production inutilisées et qui pousseront les entreprises à investir.

Qu'est-ce qui nous freine? Selon moi, il y a trois facteurs.

En premier lieu, nos marchés d'exportation se sont développés moins rapidement que prévu. De plus, les cours mondiaux du blé, de la pâte de bois et des métaux de base ont été déprimés. Pour qu'une reprise générale de l'économie mondiale s'amorce, tous les pays devront faire leur part.

En second lieu, nous payons en ce moment le prix des hausses excessives de nos coûts dans le passé.

C'est ce qui explique en partie la percée de produits importés sur le marché intérieur au détriment des produits canadiens, ainsi que la forte baisse de l'emploi dans l'industrie manufacturière, la diminution du tourisme, et la tendance des entreprises d'investir plutôt aux États-Unis qu'ici. Les coûts élevés au Canada s'expliquent en majeure partie par les salaires. Le programme de contrôle a permis de réduire les hausses des salaires de 20 p. 100 en 1975 à 8 p. 100 récemment. Par conséquent, nous ne perdons plus de terrain par rapport aux États-Unis, mais nous n'en rattrapons pas non plus.

Nous avons dû renforcer la protection de certaines de nos industries en perte de vitesse, comme l'industrie du textile, en limitant les importations. C'est là un remède à court terme. Si nous voulons avoir une industrie manufacturière rentable et accroître notre productivité, il faut, ici comme ailleurs, que les barrières commerciales soient abaissées et non pas relevées. La baisse du dollar canadien a amélioré notre position concurrentielle internationale, sans pour autant régler nos problèmes. En effet, le fléchissement de notre monnaie fait monter les prix et les coûts au Canada. La vraie solution consiste à réduire l'inflation, afin que nos coûts redeviennent comparables à ceux de nos principaux concurrents.

● (2010)

[Français]

En troisième lieu, ce qui nous freine, c'est la perte de confiance. Ce sentiment est en partie la conséquence de l'inflation, d'une croissance lente et du chômage. Cette vague de pessimisme semble exagérée, parce qu'elle ne tient pas compte des progrès réalisés dans la correction des excès du passé et dans la préparation de la croissance future.

Ce sentiment est en partie aussi la conséquence de l'instabilité politique. Les Canadiens sont inquiets au sujet de l'unité de leur pays et cette inquiétude ne peut qu'aggraver nos difficultés économiques. Je ne doute point que la population du Québec, dans son écrasante majorité, est convaincue que le Canada est son pays. Le Québec ne se séparera pas du

L'Adresse—M. Chrétien

Canada. Mais aussi longtemps que le séparatisme n'aura pas été éliminé, il continuera de freiner le progrès économique, non seulement au Québec mais bien dans l'ensemble du pays tout entier.

Je ferai tout ce que je peux pour dissiper cette incertitude, en défendant l'unité canadienne, en poursuivant la lutte contre l'inflation, en limitant nos dépenses et nos impôts, et en faisant connaître des décisions fermes et précises au sujet des contrôles et de l'économie ce soir.

Nous avons besoin de l'appui de tous les Canadiens. Le gouvernement ne peut pas tout faire tout seul. Une économie saine dépend d'un secteur privé sain. Les consommateurs doivent pouvoir dépenser davantage et le secteur privé doit pouvoir planifier ses investissements avec plus de certitude.

Comme je l'ai déjà dit, il n'y a pas de solution miracle à nos problèmes économiques. Les résultats ne viendront que lentement et exigeront beaucoup de travail, une productivité plus élevée, des attentes moins euphoriques et un plus grand sens des responsabilités de la part de tous les Canadiens.

Afin de stimuler la demande sans relancer l'inflation, j'annonce ce soir:

1. La levée graduelle des contrôles à partir du 14 avril 1978;
2. Une réduction allant jusqu'à \$100 de l'impôt sur le revenu des particuliers pour les contribuables à revenus bas et moyens;
3. Des programmes supplémentaires de création d'emplois;
4. Un crédit à la création de nouveaux emplois dans le secteur privé;
5. Le maintien de limitations sévères des dépenses du gouvernement.

Qu'il me soit permis maintenant de préciser ces propositions.

● (2012)

[Traduction]

Le programme de lutte contre l'inflation lancé il y a deux ans contenait les volets suivants: contrôle des prix et des revenus, ralentissement graduel de la croissance de l'offre de monnaie, limitation des dépenses du gouvernement et amélioration générale de la structure de l'économie.

La Banque du Canada a tout notre appui lorsqu'elle continue de freiner la croissance de l'offre de monnaie. De notre côté, nous limitons sévèrement les dépenses et leur augmentation ne dépassera pas la croissance de l'économie. Dans ce domaine, nous avons obtenu des résultats très positifs; les provinces ont fait de même.

Les limites imposées à nos dépenses sont très difficiles à respecter. La croissance plus lente que prévue de l'économie nous impose des paiements plus élevés à titre d'assurance-chômage, de versements aux provinces et d'intérêts sur la dette publique. Le bas prix du blé et le très mauvais temps pendant la période de récolte nous imposeront des dépenses supplémentaires. Malgré ces difficultés, nous respecterons les limites de dépenses définies au mois de mars par mon prédécesseur.

Le contrôle des prix, des salaires et des autres revenus a puissamment contribué à la réduction des tendances inflationnistes dans notre économie. Mais il ne devrait pas être un programme permanent, parce que le gouvernement ne désire pas intervenir indûment dans les mécanismes du marché. Toutefois, les contrôles ne peuvent être supprimés dans l'imédiat. Leur levée graduelle débutera le 14 avril 1978, soit deux ans et demi après le début du programme.

[M. Chrétien.]

D'ici au 14 avril, nous pourrons réduire davantage la pression et les attentes inflationnistes. Au cours des mois à venir, nous modifierons la loi anti-inflation pour faciliter l'administration des contrôles pendant la période transitoire et pour atténuer le risque d'une flambée inflationniste lorsqu'ils disparaîtront. Nous mettrons aussi sur pied une agence qui surveillera l'évolution des prix et des coûts.

En vertu de la levée graduelle des contrôles, les employés ne seront soumis à aucun contrôle pour les années d'application débutant après le 14 avril et les entreprises seront libérées du contrôle des prix et des bénéfices pour leurs exercices financiers débutant après cette date.

Les indicateurs prévus pour la troisième année du programme seront modifiés. Ces modifications sont décrites avec précision dans un des documents que je déposerai. En bref, l'indicateur de base des salaires et traitements sera de 6 p. 100. Le coefficient de rajustement en raison de pratiques salariales antérieures continuera à s'appliquer. Les dividendes resteront contrôlés. La hausse admissible dans leur cas sera abaissée de 8 à 6 p. 100, soit au même niveau que pour les salaires et traitements.

Si nous voulons faire redémarrer notre économie et diminuer le chômage, nous n'avons d'autre choix que de continuer de réduire la hausse des coûts. Sauf imprévu, la hausse des prix sera inférieure à 6 p. 100 au cours de l'année prochaine. L'indicateur révisé ne conduira donc pas à une baisse de revenu réel. De plus, j'annonce des mesures qui augmenteront le chèque de paye des travailleurs à revenus bas et moyens.

En fait, ces deux dernières années, nous avons atteint les objectifs que nous nous étions fixés. La première année, nous étions deux points au-dessous. Cette année, à cause des circonstances que j'ai exposées, nous sommes deux points au-dessus. Les deux écarts s'annulent donc.

Sans modification du règlement, l'indicateur aurait été de quelque 8 p. 100. En effet, l'indice des prix à la consommation a augmenté au-delà du pourcentage visé pour cette année. Je vous rappelle cependant que, sur l'ensemble des deux premières années du programme, nous avons pratiquement atteint nos objectifs. En fait, nous avons fait mieux que prévu la première année et moins bien la deuxième, l'écart étant d'environ 2 p. 100 dans chaque cas. Deux causes majeures expliquent cette évolution. D'abord, les prix des aliments ont baissé en 1976, avant de remonter considérablement en 1977. Ensuite, le dollar canadien, qui s'échangeait à un cours élevé pendant une bonne partie de 1976, s'est déprécié sensiblement cette année, ce qui a rendu les importations plus coûteuses.

Nous ne pouvons pas protéger les Canadiens contre la perte de revenu réel causée par des prix à l'importation plus élevés. Si nous laissons les revenus nominaux augmenter dans les mêmes proportions, les prix monteraient encore, et la situation continuerait de se détériorer.

Voici les mesures fiscales que je propose.

Bien que les déficits budgétaires importants limitent sévèrement les options qui me sont ouvertes, je suis convaincu que nous pouvons faire encore plus pour stimuler l'économie. Les mesures que j'ai choisies ont plusieurs objectifs: elles compenseront la réduction de l'indicateur des salaires pour les travailleurs à revenus bas et moyens, elles stimuleront les dépenses de consommation et la construction domiciliaire et elles créeront de nouveaux emplois.

D'abord, je réduis de \$100 l'impôt pour les contribuables à revenus bas et moyens. Cette réduction se fera en portant de \$200 à \$300 le montant minimum du crédit d'impôt fédéral de 9 p. 100. Cette réduction ne s'appliquera qu'à l'année d'imposition 1978. Elle représentera, dans l'ensemble, plus de 700 millions de dollars.

Pour que cette réduction produise un effet rapide, elle sera concentrée autant que possible sur les retenues à la source de janvier et de février. Ainsi, le salaire net de plusieurs millions de travailleurs augmentera de \$50 en janvier et de \$50 en février. Beaucoup ne paieront aucun impôt fédéral pendant ces deux mois et certains n'en paieront pas de toute l'année.

[Français]

Voici quelques exemples: Un contribuable marié avec deux enfants à charge et gagnant un revenu annuel de \$15,000 verra son impôt payable en janvier et en février réduit du plein montant de \$100. Si son revenu est de \$10,000 ou moins, il ne paiera aucun impôt fédéral au cours de ces deux mois. Et s'il gagne moins de \$8,500, il n'aura aucun impôt fédéral à payer pendant les douze mois de l'année.

Plus de 7,500,000 contribuables bénéficieront de cette réduction d'impôt. Quelque 6 millions recevront la réduction de \$100 au complet.

Je profite également de l'occasion pour annoncer que le facteur d'indexation en 1978 sera de 7.2 p. 100. L'exemption de base passera de \$2,270 à \$2,430. Pour une famille avec deux enfants, le total des exemptions personnelles augmentera de \$360, passant de \$5,120 à \$5,380. Au cours de l'an prochain, cette indexation permettra aux Canadiens d'économiser une somme totale de 850 millions de dollars en impôts. Je ne puis que regretter que l'on oublie trop souvent l'importance de l'indexation dans les débats publics. C'est pourquoi il me fait plaisir ce soir de le redire encore. C'est une exemption additionnelle de 850 millions de dollars que les contribuables auront au début de l'année.

Je propose ensuite une série de mesures de création directe d'emplois. Une somme de 450 millions de dollars a déjà été allouée cette année aux programmes de Canada au travail, Jeunesse Canada au travail et à d'autres programmes de création d'emplois. Ce niveau élevé sera maintenu en 1978-1979. De plus, nous dépenserons 150 millions de dollars supplémentaires pour d'autres projets à haute intensité de travail. Ces dépenses, affectées immédiatement, seront concentrées dans les régions de chômage élevé. Dans l'ensemble, le gouvernement dépensera plus d'un milliard de dollars pour la création directe d'emplois au cours de la présente année financière et de la suivante. Toutes ces dépenses seront effectuées en respectant les limites budgétaires que nous nous sommes imposées.

Ces crédits nouveaux de 150 millions de dollars additionnels proviennent de coupures budgétaires faites par mon excellent collègue le président du Conseil du Trésor (M. Andras).

Monsieur le président, je présenterai bientôt un nouveau programme de crédit à l'emploi s'adressant aux entreprises

L'Adresse—M. Chrétien

privées. Ce programme ouvrira de nouvelles voies de création d'emplois au Canada. Je dois étudier avec le plus grand soin l'efficacité des différentes solutions possibles. Cependant, je suis convaincu qu'on pourra présenter la législation voulue pour mettre en place le crédit à l'emploi au début de 1978. Ce programme pourrait coûter quelque 100 millions de dollars. Enfin, je voudrais vous faire part de certaines modifications fiscales. Je prolongerai par règlement, jusqu'en 1980, l'amortissement accéléré de l'équipement de lutte contre la pollution. Je prolongerai d'un an au moyen d'un règlement la disposition spéciale qui permet aux contribuables de déduire de leurs autres revenus les pertes locatives résultant de l'allocation du coût en capital. Cette mesure stimulera la construction résidentielle à unités multiples. Je propose aussi que le taux d'amortissement des immeubles à charpente de bois soit désormais le même que celui des autres bâtiments. L'Avis de motion des voies et moyens comporte également des changements concernant l'assurance-vie, les surplus des sociétés et les prêts aux employés. A la suite de suggestions des députés de tous les partis, je n'imposerai pas les revenus de placement réalisés par le détenteur d'une police d'assurance lors du décès de l'assuré. Des informations précises sont contenues dans les renseignements supplémentaires.

● (2022)

[Traduction]

Le budget présenté en mars dernier permettait d'injecter dans l'économie 1.5 milliard de dollars sous forme de réductions d'impôt, notamment par un crédit de \$50 par enfant et une augmentation de \$100 de la déduction pour dépenses relatives à un emploi. En introduisant des mesures importantes pour améliorer la rentabilité des entreprises et les inciter à se développer, le même budget a élargi et augmenté le crédit d'impôt à l'investissement; il a institué une déduction de 3 p. 100 au titre des stocks, et a majoré le crédit d'impôt pour dividendes. Je propose de nouveau toutes ces mesures dans l'avis de motion des voies et moyens déposé ce soir.

Les retards importants dans l'adoption des projets de loi fiscaux augmentent l'incertitude. Aussi devrions-nous adopter au plus vite les mesures proposées dans le budget de mars et celles que je viens de présenter.

Une remarque sur le taux de change. Les politiques de réduction des coûts et d'augmentation de l'emploi que nous poursuivons s'attaquent à nos problèmes fondamentaux. De telles politiques amélioreront notre balance de paiements. Nos opérations sur le marché ont eu pour but d'y maintenir des conditions ordonnées. Cela s'est traduit par une certaine diminution des réserves pendant la période récente de fléchissement du dollar canadien. Toutefois, nos réserves demeurent considérables et nous sommes à même de les renforcer sensiblement au besoin. Nous garderons un régime de taux de change flottant. Je reste convaincu que la meilleure façon de promouvoir la confiance dans le dollar canadien consiste, non pas à recourir à des expédients, mais à poursuivre des politiques saines.

L'Adresse—M. Chrétien

J'aimerais répéter maintenant ce que j'ai déjà dit. Le gouvernement n'a absolument pas l'intention d'imposer le contrôle du change. Je sais que cette nouvelle a été imprimée et largement diffusée, ce qui a créé certains problèmes et qu'en conséquence, bien des Canadiens se sont malheureusement empressés de sortir leur argent du Canada. C'est infiniment regrettable, d'autant plus que cette fuite de devises peut placer le dollar canadien en mauvaise posture. Voilà pourquoi je tiens à répéter ce soir que nous n'avons pas l'intention d'imposer le contrôle du change au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer maintenant les avis de motion des voies et moyens, les prévisions de recettes et de dépenses du gouvernement, des renseignements supplémentaires sur le programme de contrôle, la déclaration du gouvernement du 29 juillet dernier aux dirigeants patronaux et syndicaux au sujet de la levée des contrôles et des précisions sur les modifications fiscales. Je demande en outre que les avis de motion des voies et moyens figurent aux *procès-verbaux* d'aujourd'hui.

Même en respectant nos plafonds de dépenses, l'ensemble de nos besoins financiers devrait passer, selon nos prévisions, de 5½ milliards en 1976-1977 à 8½ milliards en 1977-1978. Ces besoins seront encore plus élevés l'an prochain à cause des 2 milliards de dollars d'intérêts échus que nous aurons à payer sur les obligations d'épargne du Canada. Dans les circonstances, il serait antiéconomique d'essayer d'en faire encore plus sur le plan fiscal.

Grâce à toutes ces mesures, nous devrions enregistrer une croissance réelle de 5 p. 100 l'an prochain. Pour faire mieux, il nous faudra une stratégie concertée de changement et d'amélioration de la structure de l'économie s'étendant à moyen terme.

Nous avons déjà mis en place certains éléments importants de cette stratégie. Dans le domaine critique de l'énergie, par exemple, des politiques globales d'établissement des prix, d'imposition et d'investissement mixte des secteurs privé et public contribuent à la mise en valeur de nouvelles ressources, à l'amélioration de la distribution et à une utilisation économique. Dans le domaine de l'habitation, nous sommes en bonne voie d'atteindre l'objectif d'un million de logements nouveaux construits pour les Canadiens sur une période de quatre ans. L'aide à l'accession à la propriété et au logement locatif en faveur des personnes à revenu modique reçoit du fédéral un soutien financier croissant. Nous avons porté à 200 milles notre zone de pêche côtière, afin de pouvoir mieux gérer et conserver les ressources de la mer. À l'intention des entreprises, nous sommes en train d'alléger la réglementation et la production de rapports. L'approche de négociations commerciales multilatérales qui s'annoncent difficiles rendent encore plus nécessaire l'accroissement de l'efficacité et de la productivité.

Dans tous ces domaines comme dans tant d'autres, il faut aller de l'avant par une politique qui favorise l'investissement et les changements structurels. Nous nous proposons de promouvoir ces changements, de solliciter la coopération active des provinces et d'engager des consultations aussi larges que possible avec les entreprises, les travailleurs et les autres groupes économiques.

[M. Chrétien.]

● (2032)

[Français]

Monsieur le président, nous devons nous rendre compte que le Canada traverse une période difficile sur le plan tant économique que politique. Nous devons faire face à un nouveau défi, celui de bâtir un pays non seulement plus fort et plus prospère, mais aussi plus uni.

Il n'existe pas de solutions faciles à nos problèmes, et les solutions ne doivent pas non plus venir uniquement du gouvernement. En effet, nos ressources sont limitées et nous ne voulons pas d'une société où l'État ferait tout pour tous. Ainsi, il n'y aura pas de grands programmes sociaux nouveaux, ni de croissance rapide des dépenses gouvernementales. S'ils veulent maintenir leur niveau de vie élevé, les Canadiens doivent apprendre à travailler plus fort et à devenir plus productifs.

Nous rencontrons des problèmes sérieux, mais nous ne devons pas quand même les exagérer. Franklin Roosevelt disait que la seule chose à craindre vraiment était la crainte elle-même, et je n'éprouve aucune crainte. Je n'échangerais pas nos problèmes pour ceux d'un autre pays, quel qu'il soit, et je suis persuadé qu'aucun député ne le ferait non plus.

Pour bâtir ce pays, nous avons dû coloniser de vastes espaces, vaincre les distances et un climat rigoureux, surmonter la crise économique, assumer des responsabilités internationales et nous adapter à une époque extrêmement complexe et changeante. Et malgré tout, nous avons réussi.

Aujourd'hui, nous devons retrouver les vertus qui animaient les bâtisseurs de ce pays, l'esprit d'aventure et initiative, le goût du risque, la détermination des explorateurs. C'est le défi qu'il nous faut relever.

● (2035)

Ce pays a été trop bon pour un trop grand nombre d'entre nous pour que nous le laissions périr. Je sais que la grande majorité des Canadiens est prête à se retrousser les manches, à imaginer, à créer, à produire comme l'ont fait nos ancêtres. Chacun d'entre nous a sa contribution à faire. Faisons-la avec enthousiasme, c'est le seul moyen de transmettre à nos enfants cet héritage qui est le nôtre: un pays riche par la diversité de sa population et de ses ressources, un pays vaste, un pays généreux et tolérant, un pays qui a fait, qui fait encore, et qui continuera de faire l'envie du monde entier.

[Traduction]

M. l'Orateur: Les députés ont sans doute remarqué que le ministre des Finances (M. Chrétien) avait bénéficié d'une certaine indulgence en ce qui concerne le temps de parole lorsqu'il a fait son importante déclaration. Il est certain que le cas échéant, la même indulgence sera accordée aux députés de l'opposition qui lui répondront.

Afin que le ministre puisse faire inscrire en appendice un avis de motion des voies et moyens aux *Procès-verbaux*, il faut un ordre de la Chambre. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, en participant au débat de ce soir, j'aimerais d'abord adresser mes félicitations aux comotionnaires de l'Adresse (MM. Dawson et Wood) qui ont pris la parole précédemment. Notre temps de parole est limité ce soir, et je voudrais en premier lieu dire que selon moi, le budget présenté ce soir, qui est véritablement un